



---

RAPPORT SUR LES

---

ACTIVITÉS EXÉCUTÉES

---

EN VERTU DE LA LOI

---

SUR L'ACCORD PORTANT

---

CRÉATION DE LA BANQUE

---

EUROPÉENNE POUR LA

---

RECONSTRUCTION ET

---

LE DÉVELOPPEMENT

---

1997

Préparé par  
la Direction des finances et  
du commerce internationaux  
Mars 1998



Le présent rapport est une publication  
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires  
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution  
Ministère des Finances  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopie : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse  
<http://www.fin.gc.ca/>

*This publication is also available in English.*



## **TABLE DES MATIÈRES**

Introduction .....	5
Gestion des intérêts du Canada .....	6
Priorités opérationnelles.....	8
Faits saillants de 1997 .....	11
Contribution à la transition des opérations de la Banque .....	15
Dimension politique du mandat de la Banque.....	21
Dimension environnementale du mandat de la Banque.....	22
Les prochains défis .....	24
 <b>Annexes</b>	
1. Activités financières de la Banque.....	26
2. BERD – Projets parrainés par des entreprises canadiennes et approuvés en 1997 .....	28
3. Pour faire affaire avec la BERD .....	29
4. Membres de la BERD .....	31



## INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

La BERD partage bon nombre des caractéristiques des autres banques de développement, dont la Banque mondiale et les autres banques de développement régional. Elle se démarque toutefois par trois traits particuliers. D'abord, elle met résolument l'accent sur le secteur privé. Sa charte porte qu'elle doit consacrer au moins 60 p. 100 de ses engagements au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation. Également, le mandat de la BERD accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays d'opérations où elle exerce ses activités. Enfin, la BERD est déterminée à favoriser la protection et la restauration de l'environnement.

La Banque tente d'aider les 26 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Ces activités sont axées sur le développement du secteur privé, notamment le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques, ainsi que sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 60 membres (58 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance, après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Fédération de Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

« Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne. »

Le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 1997.

## GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et Donald Campbell, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des activités générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, dont quatre sont non européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est Patrice Muller, qui a succédé à John Coleman. Tom MacDonald, ministre (Économie et Commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur du Canada.

La surveillance des activités de la BERD est assurée au gouvernement canadien par la Direction des finances et de l'analyse économique internationales du ministère des Finances. Ce ministère, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les programmes proposés par pays, et il conseille l'administrateur canadien.

### ***Les prises de position du Canada***

Les préoccupations et questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le Conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Aussi les décisions du Conseil se prennent-elles généralement par consensus, sans vote en bonne et due forme. Néanmoins, l'administrateur canadien :

- s'est opposé à la hausse de 5,3 p. 100 de la rémunération de base de tous les vice-présidents et de rajustements additionnels de la rémunération de deux vice-présidents en juin 1997. Il a invoqué comme motif de son opposition le fait que la rémunération accordée aux titulaires de ces postes devait être comparable au traitement offert dans les autres institutions multilatérales;
- s'est abstenu lors du vote relatif au prêt de 100 millions de deutsche marks pour le projet Krono-Wood Spolka z.o.o., parce que ce projet – qui consiste en l'établissement d'une entreprise entièrement nouvelle en Pologne par un parrain étranger – contribuera peu à la transition, l'économie polonaise étant déjà rendue à une étape de transition avancée;
- s'est abstenu lors du vote en décembre 1997 sur les propositions relatives à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel, car les mesures proposées se traduisaient par une augmentation réelle du traitement déjà élevé du personnel, ce à quoi s'oppose le Canada.

Conformément à la politique de gradation de la Banque, le Canada a continué de défendre l'intensification des activités de la BERD en Ukraine et dans d'autres pays qui en sont au début ou au milieu de la transition. Le Canada a appuyé l'approche « de gros » de la Banque à l'égard des activités en vertu desquelles elle canalise une aide financière aux PME grâce à des lignes de crédit ou à des prises de participation par des banques locales et d'autres intermédiaires financiers dans les pays d'opérations.

Le Canada a également soutenu que la Banque ne peut relâcher ses efforts en vue d'élargir ses opérations dans le secteur privé. L'administrateur canadien a fréquemment discuté avec le Conseil d'administration de la nécessité d'appliquer un ratio de portefeuille de 60 à 40 à ses activités axées sur le secteur privé et le secteur public, respectivement, dans tous les pays d'opérations, ainsi que de l'importance que revêt l'engagement des pays membres à l'égard de la réforme du marché et de la démocratie pluraliste, comme le stipule la charte de la Banque.

Pour ce qui est de ses propres contributions à la BERD, le Canada a continué de jouer un rôle de chef de file en vue de l'adoption de budgets à croissance réelle zéro pour 1997 et 1998, et de l'augmentation des dotations aux provisions pour risque souverain. L'administrateur canadien a présidé le Comité de la politique financière et des opérations du Conseil de la BERD jusqu'en août 1997, ce qui lui a permis d'exercer une influence sur la définition des politiques financières et des priorités opérationnelles de la Banque.

### **Intérêts commerciaux canadiens au sein de la BERD**

La BERD offre une vaste gamme de débouchés aux entreprises canadiennes. L'une des tâches du Bureau canadien consiste à sensibiliser les milieux d'affaires à ces possibilités, à expliquer le processus d'impartition de la Banque, et à veiller à ce que les contrats soient octroyés d'une façon juste et transparente.

En 1997, quatre projets parrainés par des entreprises canadiennes ont été approuvés par le Conseil d'administration de la BERD, la participation de la Banque totalisant jusqu'à 197,5 millions de dollars américains. (La valeur totale de ces quatre projets se chiffre à 530,9 millions de dollars américains). Au cours de l'année 1997, les fonds consacrés aux projets canadiens approuvés par les administrateurs de la BERD ont été supérieurs au total des cinq années précédentes. Les projets en question sont décrits à l'annexe 2.

Les opérations de financement dans le secteur privé représentent un domaine des plus prometteurs pour la Banque. Celle-ci étudie actuellement un grand nombre de projets auxquels participent des sociétés canadiennes. La plupart visent des domaines d'expertise traditionnelle du Canada, p. ex. le pétrole et le gaz, l'énergie et l'agriculture. Le Canada continue en outre d'obtenir du succès en matière de services de consultation.

***La promotion des intérêts du Canada***

Les membres du Bureau canadien se sont rendus à sept reprises au Canada en 1997 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. L'administrateur et l'administrateur suppléant ont aussi visité la Roumanie, l'Ukraine et la Russie afin de promouvoir les intérêts du Canada dans la région. En outre, un adjoint de l'administrateur a exposé les intérêts commerciaux du Canada dans la BERD lors d'une réunion des délégués commerciaux du Canada, organisée à Francfort, en Allemagne, par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les Canadiens sont également bien représentés à la BERD. À la fin de 1997, 3,4 p. 100 des cadres de la Banque étaient des Canadiens, ce qui correspond à la participation de 3,4 p. 100 du Canada dans le capital de la Banque. Il est à noter que des Canadiens sont à la tête de l'équipe de la région Baltique/Bélarus (équipe abolie en janvier 1998 et intégrée à l'équipe de la Pologne), et qu'ils dirigent les bureaux résidents de la Banque à Kiev et à Minsk.

**PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES**

Bien que la Banque partage bon nombre des caractéristiques d'autres banques multilatérales de développement, elle possède quelques traits exclusifs, dont le lien explicite entre ses opérations de financement et les droits civils et politiques dans les pays d'opérations. Ce mandat à deux volets est enchâssé dans la charte de la Banque et la différencie des autres institutions financières internationales, au plan tant du but que de la nature. La Banque exerce ses activités conformément aux impératifs suivants : a) elle applique de saines pratiques bancaires; b) chacun de ses projets favorise la transition vers une économie de marché; c) ses activités de financement doivent stimuler l'investissement privé, et non s'y substituer; d) les projets financés par la BERD doivent avoir une incidence positive sur l'environnement.

La Banque a pour rôle principal de favoriser la transformation économique dans les pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur en vue d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales et multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé dans les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de certaines régions de l'ancienne Union soviétique, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent également un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale (SFI), la Banque doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et attirer au moyen de projets rentables, et non de subventions, des sociétés dans des pays qu'elles ne connaissent pas bien.

### ***Points saillants financiers***

---

- En 1997, la Banque a dégagé un bénéfice net de 16,1 millions d'ECU<sup>1</sup> (25,3 millions de dollars canadiens) après dotations aux provisions, soit trois fois plus que l'année précédente (4,9 millions d'ECU, ou 7,7 millions de dollars canadiens).
- Les dotations aux provisions pour pertes ont presque doublé en 1997, se chiffrant à 178 millions d'ECU (279 millions de dollars canadiens), non en raison d'une détérioration du portefeuille, mais plutôt en raison d'une forte croissance des engagements et des décaissements, et des nouvelles dotations aux provisions générales pour risque souverain.
- L'an dernier, 76 p. 100 des projets signés et 80 p. 100 des projets approuvés émanaient du secteur privé.
- Les prises de participation ont représenté 19 p. 100 de la valeur de tous les projets approuvés, et la Banque a utilisé un certain nombre de nouveaux fonds d'investissement pour mieux cibler les PME.
- Après six ans d'activité, la valeur totale des projets approuvés par la Banque atteint 15,6 milliards d'ECU (24,5 milliards de dollars canadiens). La BERD offre tous ses services dans chacun des 26 pays d'opérations.
- La Banque prévoit que le niveau annuel de ses engagements augmentera de façon soutenue, pour passer de 2,3 milliards d'ECU (3,5 milliards de dollars canadiens) en 1997 à plus de 2,7 milliards d'ECU (4,2 milliards de dollars canadiens) en 2001.
- Grâce au doublement de son capital à 20 milliards d'ECU (31,4 milliards de dollars canadiens) à compter d'avril, la Banque sera en mesure de continuer à concourir grandement au processus de transition.

---

<sup>1</sup> L'ECU constitue l'unité de compte normalisée pour les activités de la BERD. Il représente un ensemble pondéré de 11 monnaies européennes. À la fin de 1997, un ECU valait 1,57015 dollar canadien.



Néanmoins, bon nombre de pays et de secteurs continuent de susciter un intérêt limité chez les investisseurs. À eux seuls, quatre pays, soit la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Fédération de Russie, se sont partagés près de 70 p. 100 des investissements directs étrangers de 61 milliards de dollars américains effectués chez les clients de la BERD depuis 1989. Au cours de cette période, l'ERY de Macédoine n'a reçu en investissements directs étrangers que 65 millions de dollars américains, comparativement à 15,3 milliards de dollars américains pour la Hongrie, qui se classe au premier rang à ce chapitre. Une partie de la mission de la BERD consiste à atténuer ces écarts en indiquant aux investisseurs les secteurs qui, dans les pays d'opérations, offrent un bon potentiel d'investissement.

La Banque œuvre presque toujours en collaboration avec des partenaires, comme des banques et des sociétés locales et internationales, pour financer les prêts liés à ses projets et, en règle générale, elle ne verse pas plus de 35 p. 100 des capitaux requis. À la fin de 1997, la BERD avait approuvé des prêts et des investissements totalisant 13,9 milliards d'ECU (21,8 milliards de dollars canadiens) qui, à leur tour, appuyaient des projets d'une valeur globale de 25 milliards d'ECU (39 milliards de dollars canadiens). Comme l'indique ces chiffres, la BERD est devenue une institution financière clé dans cette région du monde.

Au fil des ans, la Banque a amorcé un certain nombre de réformes structurelles pour remplir son mandat. Dans le but de renforcer le secteur privé dans les pays d'opérations, elle a rationalisé ses méthodes administratives et conclu des partenariats avec d'autres institutions œuvrant, entre autres, dans le secteur financier.

La Banque a également appliqué cette démarche aux secteurs industriels, en constituant des « mécanismes multiprojets » avec diverses sociétés. En amorçant de tels projets, elle répartit son aide financière de façon plus efficace, ce qui lui permet d'appuyer des projets qui, en raison de leur petite taille, n'auraient peut-être pas été entrepris autrement. La Banque continue en outre de collaborer activement avec les banques locales et régionales, leur fournissant des fonds et garantissant leurs prêts. Cela permet d'accroître indirectement le financement mis à la disposition d'un grand nombre de PME. Outre l'aide qu'elle fournit aux intermédiaires financiers afin qu'elle serve en aval à financer des PME, la Banque est en voie d'instaurer une série de fonds de capital de risque pour répondre au besoin crucial d'accroissement de ce type de ressources pour les PME. On compte maintenant plus de 10 fonds de capital de risque.

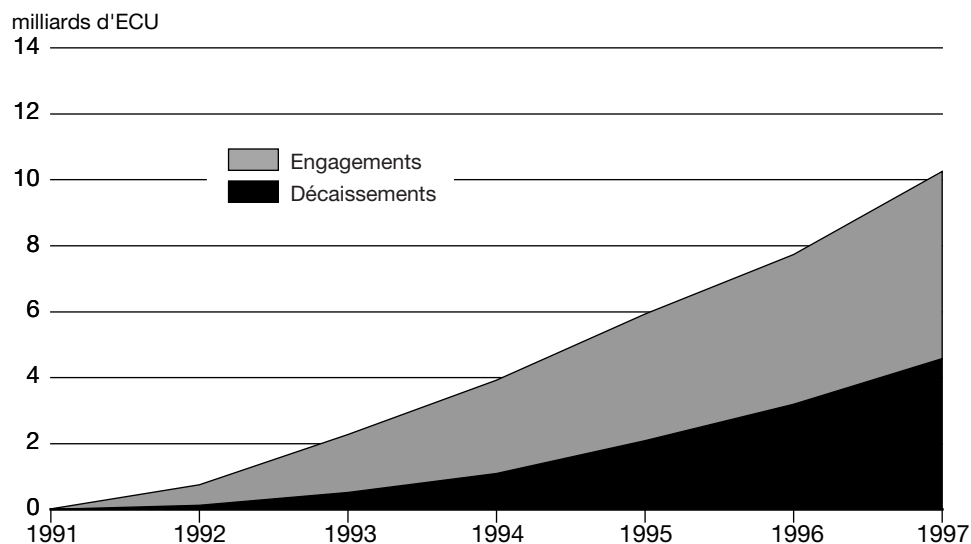
## FAITS SAILLANTS DE 1997

En 1997, la BERD a continué de chercher à mener un plus grand nombre de projets dans un plus grand nombre de pays. Elle a élargi le champ de ses activités auprès du secteur privé et a fortement augmenté son portefeuille de prêts et de prises de participation. Les nouveaux engagements de la Banque ont atteint 2,3 milliards d'ECU (3,6 milliards de dollars canadiens) pour 108 nouveaux projets, alors que son objectif était de 2,2 milliards d'ECU (3,5 milliards de dollars canadiens). La valeur totale des projets signés à la fin de 1997 se chiffrait à 10,3 milliards d'ECU (16,1 milliards de dollars canadiens), les décaissements cumulés se situant à 4,6 milliards d'ECU (7,2 milliards de dollars canadiens).

Au cours de la dernière année, la Banque a intensifié ses efforts de diversification géographique, son attention passant des pays de l'Europe centrale, où les réformes sont bien engagées, aux cas plus difficiles des pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Les engagements pris dans cinq pays – la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie – ont représenté 25 p. 100 des engagements signés par la BERD au titre des prêts et des prises de participation en 1997, contre 50 p. 100 à la fin de 1994.

À la fin de 1997, la Banque avait approuvé et signé des projets dans chacun de ses 26 pays d'opérations, et elle avait signé 36 projets régionaux.

### *Indicateurs sur les opérations de la BERD*



Le secteur financier d'un pays revêt une importance cruciale pour le développement du secteur privé, et il occupe donc une place de premier plan dans les activités de la Banque. Celle-ci est en voie d'accroître ses prises de participation dans un certain nombre d'institutions financières des pays d'opérations, en vue d'améliorer la qualité des services financiers et d'intensifier la concurrence dans ce secteur. En 1997, la Banque a conclu 52 ententes de financement des activités du secteur financier, ententes dont la valeur s'élève à 477 millions d'ECU (749 millions de dollars canadiens). Elle a en outre engagé une somme totale de 855 millions d'ECU (1,3 milliard de dollars canadiens) dans les secteurs des transports, des télécommunications et de l'énergie.

La Banque est considérée comme un partenaire de choix dans les milieux bancaires internationaux. Jusqu'à maintenant, plus de 115 banques internationales ont participé à des programmes de la BERD à l'appui de projets dans le secteur privé. Au cours de l'année écoulée, la Banque a en outre organisé plus de 300 projets de coopération technique d'une valeur de 103 millions d'ECU (162 millions de dollars canadiens); ces projets facilitent les opérations d'investissement et de prêt en fournissant le financement nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets.

### **Augmentation des dotations en capital de la Banque**

Le doublement des dotations en capital de la Banque, qui sont ainsi portées à 20 milliards d'ECU (31 milliards de dollars canadiens), approuvé par le Conseil des gouverneurs lors de son assemblée annuelle à Sofia en 1996, est devenu réalité en avril 1997. À la fin de 1997, environ 85 p. 100 du capital supplémentaire avait été souscrit. Cette augmentation des dotations en capital, qui représente un jalon marquant de l'histoire de la BERD, devrait permettre à cette dernière d'avoir des ressources suffisantes pour répondre à la demande croissante de la part des pays d'opérations sans autre injection de capitaux.

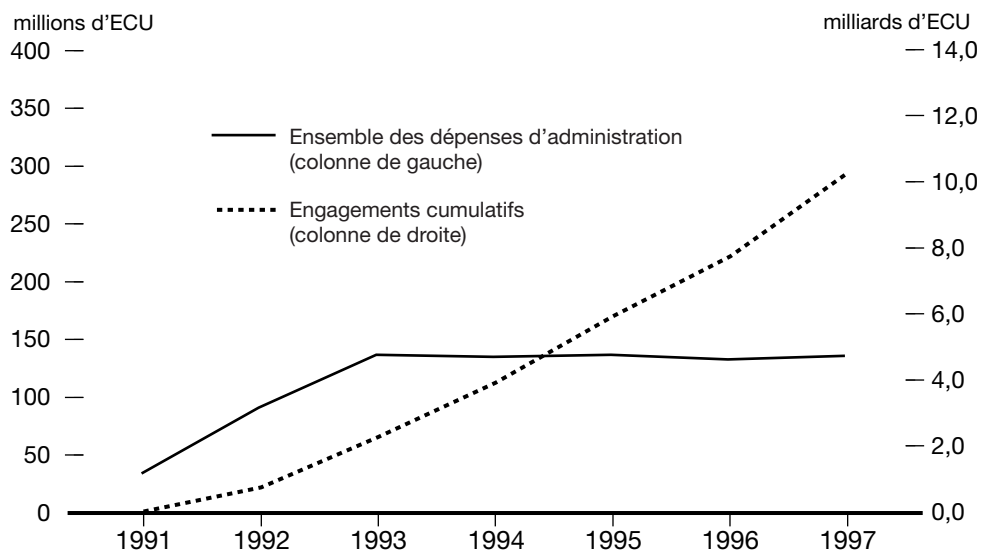
Le Canada a déposé son instrument de souscription en novembre 1996; il a souscrit 34 000 actions supplémentaires, soit 3,4 p. 100 du total, ce qui nécessitera un investissement de capital libéré total de 97,2 millions de dollars américains (139 millions de dollars canadiens) entre 1998 et 2005. Ce capital constitue un actif pour le gouvernement et n'a à ce titre aucune incidence sur le déficit.

## Mesures d'efficacité et d'économie

En 1997, les dépenses administratives réelles de la Banque n'ont pas augmenté, et ce, pour une quatrième année d'affilée. Ce résultat a pu être atteint grâce à des mesures de contrôle budgétaire rigoureuses et à un renforcement des mesures d'économie et de récupération des coûts, entre autres le maintien de la sous-location de plusieurs étages de l'immeuble abritant le siège social.

Les gains de productivité sont méritoires. En 1997, la productivité a encore augmenté, les engagements et les projets en cours continuant de croître, tandis que les autres coûts demeuraient stables.

### Gains de productivité



### Initiative de budgétisation à base zéro

En mars 1997, la direction a lancé une initiative de budgétisation à base zéro : les processus et procédures de la Banque ont fait l'objet d'un examen, le but étant d'accroître encore la productivité et les recettes, de manière à compenser la hausse anticipée des coûts, qui devrait aller de pair avec la croissance du portefeuille de la BERD.

La budgétisation à base zéro est la concrétisation de l'engagement de la Banque d'accroître son efficacité dans l'avenir. L'examen a donné lieu à différentes recommandations visant à affecter plus de ressources aux secteurs prioritaires, comme la surveillance de projets, grâce à une rationalisation des activités des différents départements. L'initiative a permis de réduire à la fois le délai d'élaboration et le nombre d'étapes administratives du processus d'approbation des projets.

## **Changement à la présidence**

En juin, Jacques de Larosière, invoquant des raisons d'ordre personnel, annonçait qu'il ne chercherait pas à être réélu à la fin de son mandat de quatre ans, qui se terminait en septembre 1997. Toutefois, à la demande de Philippe Maystadt, ministre des Finances de la Belgique et président du Conseil des gouverneurs, il a accepté de demeurer en poste jusqu'en janvier 1998 pour faciliter le choix de son remplaçant.

M. de Larosière a fourni un apport précieux à la BERD. Sous sa gouverne, la Banque a affirmé sa position à l'échelon international. En outre, elle a intensifié ses activités de prêt et d'investissement auprès du secteur privé ainsi que ses activités de diversification géographique, notamment dans les pays moins avancés de la région au chapitre de la transition.

À la fin de février, aucun remplaçant n'avait été proposé par les actionnaires européens qui détiennent la majorité des droits de vote. D'ici l'élection d'un nouveau président, Charles Frank, qui a succédé à Ron Freeman à titre de premier vice-président (opérations bancaires), agira à titre de président intérimaire.

## **Modifications de la politique en matière de provisions**

Les politiques de gestion des risques de la Banque visent à ce que des provisions suffisantes soient établies au regard des pertes éventuelles du portefeuille de prêts, de prises de participation et de garanties. La Banque a fait beaucoup de progrès dans ce domaine en 1997 puisqu'elle a doublé ses provisions pour pertes.

Cette décision de revoir sa politique en matière de provisions permet à la Banque d'adopter des pratiques similaires à celles des autres banques multilatérales de développement, notamment avec l'instauration de provisions uniformes de 3 p. 100 pour risque souverain sur le portefeuille existant.

À elles seules, les nouvelles provisions pour risque souverain ont donné lieu à une hausse de plus de 50 millions d'ECU des provisions. La Banque s'est également rapprochée considérablement de son objectif voulant établir à 10 p. 100 les réserves pour les prêts décaissés et à 25 p. 100 les réserves pour les prises de participation déboursées. La Banque doit chercher à atteindre le plus tôt possible le niveau de réserves nécessaire pour assurer son autonomie tout en élargissant ses activités dans les pays en transition où les risques sont plus élevés. Le Canada encourage la Banque à prendre des mesures énergiques pour atteindre ces objectifs.

## **Données sur les marchés**

Pour la première fois, la Banque a publié, dans son rapport annuel de 1996, des données sur les marchés relatifs à ses activités dans le secteur public. Le gouvernement du Canada, qui exerçait des pressions sur la Banque pour qu'elle fournisse de meilleurs renseignements sur les marchés, a bien accueilli cette initiative.

Le Canada continuera de demander à la Banque de fournir des données similaires sur ses projets dans le secteur privé. En outre, il encouragera les sociétés canadiennes à soumissionner des projets parrainés par la BERD, et, par le truchement du bureau de son administrateur, appuiera dans toute la mesure du possible les fournisseurs et les experts-conseils canadiens.

## **CONTRIBUTION À LA TRANSITION DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE**

C'est en novembre que la Banque a publié son quatrième rapport faisant le point sur le processus de transition dans chacun des pays d'opérations. Le tableau 1 présente les principales statistiques sommaires du rapport. Selon ce rapport, les pays de l'Europe de l'Est, les pays baltes et les pays membres de la Communauté des États indépendants ont franchi une nouvelle étape de transition. À la suite des progrès enregistrés au chapitre de la libéralisation des marchés, de la privatisation des entreprises d'État et de la stabilisation des prix, il faut maintenant mettre sur pied les institutions, les politiques et les pratiques aptes à assurer la croissance forte et soutenue des économies de marché.

Le rapport indique que les pays qui ont pris les mesures de réforme les plus vigoureuses ont surmonté plus rapidement la récession et ont attiré davantage de capitaux privés. Pour pouvoir connaître rapidement une croissance soutenue, ces économies doivent maintenant améliorer l'efficacité des institutions qui soutiennent le marché et combattre les ingérences administratives et la corruption, qui entravent la concurrence et dissuadent les investisseurs.

Selon le rapport, la région dans son ensemble devrait enregistrer une croissance en 1997, ce qui constituera une première depuis l'amorce du processus de transition – le taux de croissance variera cependant beaucoup d'un pays à l'autre. Si cette nouvelle a fait renaître la confiance et a stimulé les entrées de capitaux, elle a également causé une détérioration rapide des soldes extérieurs. Les décideurs politiques devront se pencher sur la question de l'équilibre de la balance courante.

Le rapport accorde une attention spéciale au rendement des entreprises et à la croissance à long terme. On y examine les mesures nécessaires pour maintenir, puis renforcer, la croissance ainsi que les perspectives à long terme des pays de la région. Le principal message du rapport peut se résumer ainsi : les gouvernements doivent établir des politiques, des institutions et des pratiques qui favoriseront la concurrence et la prospérité des entreprises axées sur le marché.

Le rapport énonce des raisons pouvant inspirer soit l'optimisme, soit le pessimisme, quant aux possibilités de croissance à long terme dans la région. Les initiatives de restructuration peuvent générer des gains de productivité importants, qui en retour peuvent entraîner une croissance rapide, compte tenu notamment de la main-d'œuvre hautement qualifiée que l'on retrouve dans la région. Par contre, les faiblesses observées au niveau des institutions, des politiques et des pratiques essentielles à une économie de marché efficace assombrissent le tableau.

### ***Points saillants de la performance macroéconomique***

La région dans son ensemble a enregistré sa première croissance annuelle, son produit intérieur brut (PIB) affichant une hausse de 1,7 p. 100 en 1997, avec la fin des reculs enregistrés récemment en Russie. Le PIB estimatif total de la région est maintenant d'environ 1 billion de dollars américains. La croissance réelle devrait atteindre 3,5 p. 100 en 1998.

L'inflation continue de chuter dans la plupart des pays, mais les événements de l'année illustrent bien la fragilité de bon nombre de pays sur le plan macroéconomique. Le déclin des recettes fiscales se poursuit dans la plupart des pays membres de la communauté des États indépendants.

Les soldes déficitaires des opérations avec l'étranger ont beaucoup augmenté dans la grande majorité des pays, la croissance étant de plus en plus attribuable au redressement de la consommation des ménages et à la demande d'investissements des entreprises. Près de la moitié des pays de la région ont enregistré un déficit de leur balance courante dépassant 7 p. 100 du PIB.

Les entrées de capitaux étrangers, provenant pour la plupart du secteur privé, ont servi à financer en partie la hausse de la demande intérieure. Ces entrées de capitaux sont le reflet d'un regain de confiance, mais elles entraînent une appréciation du taux de change et une plus grande volatilité macroéconomique. La plupart des capitaux transitent par les systèmes financiers, et ceux-ci doivent donc être renforcés ainsi qu'étroitement réglementés et supervisés.

Pour la première fois en 1996, les hausses de salaires combinées à l'appréciation du taux de change ont été supérieures à la croissance de la productivité dans plusieurs pays. Ce phénomène pourrait avoir pour conséquence une baisse de compétitivité sur les marchés internationaux. La poursuite des initiatives de restructuration des entreprises et la prestation efficace de services, notamment sur le plan de l'infrastructure, sont essentielles au maintien de la compétitivité.

### ***Développement du secteur privé dans la Fédération de Russie***

Au début de 1997, quelque 70 p. 100 du PIB, 60 p. 100 des emplois et près de 75 p. 100 des investissements étaient imputables au secteur privé. L'expansion du secteur privé s'explique surtout par le processus de privatisation et la réduction de la taille du secteur public. Le nombre d'entreprises qui sont la propriété exclusive de l'État a été ramené à 88 000, contre 205 000 en 1992. Depuis le milieu de 1997, l'adoption d'une nouvelle législation en matière de privatisation a relancé l'activité du secteur privé.

Les entreprises ne sont pas encore créées à un rythme comparable à celui des pays de l'Europe centrale. En outre, les nouvelles entreprises sont actives au sein de l'économie informelle. Le développement du secteur privé est particulièrement difficile dans le secteur de l'agriculture, car la Douma tarde encore à adopter les mesures législatives autorisant la vente de terres agricoles.

La participation étrangère au processus de privatisation et les transactions subséquentes font toujours l'objet de restrictions. Dans le cas des entreprises stratégiques les plus importantes, surtout dans le secteur de l'énergie, au plus 15 p. 100 des actions des sociétés peuvent être détenues par des étrangers. Des restrictions spéciales s'appliquent également au secteur financier, et la Douma prévoit resserrer encore les restrictions dans de nombreux secteurs en modifiant la législation sur les investissements étrangers. Au début de 1997, la participation des étrangers dans les moyennes et les grandes entreprises russes était de moins de 2 p. 100.



Tableau 1

**Progrès réalisés dans la transition en Europe centrale et en Europe de l'Est ainsi que dans l'ancienne Union soviétique**

Pays	Population au milieu de 1995 (millions)	Part du PIB du secteur privé (milieu de 1997) (%)	Entreprises		Marché et échanges			Institutions financières		
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Règle et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés des valeurs mobilières et institutions financières non bancaires
Albanie	3,2	75	2	4	2	3	4	2	2	2 <sup>-</sup>
Arménie	3,7	55	3	3	2	3	4	2	2 <sup>+</sup>	1
Azerbaïdjan	7,5	40	2	3	2	3	2 <sup>+</sup>	1	2	1
Bélarus	10,4	20	1	2	1	3	1	2	1	2
Bulgarie	8,4	50	3	3	2 <sup>+</sup>	3	4	2	3 <sup>-</sup>	2
Croatie	4,8	55	3	4 <sup>+</sup>	3 <sup>-</sup>	3	4	2	3 <sup>-</sup>	2 <sup>+</sup>
République tchèque	10,3	75	4	4 <sup>+</sup>	3	3	4 <sup>+</sup>	3	3	3
Estonie	1,5	70	4	4 <sup>+</sup>	3	3	4	3 <sup>-</sup>	3 <sup>+</sup>	3
ERY de Macédoine	2,1	50	3	4	2	3	4	1	3	1
Géorgie	5,4	55	3 <sup>+</sup>	4	2	3	4	2	2 <sup>+</sup>	1
Hongrie	10,3	75	4	4 <sup>+</sup>	3	3 <sup>+</sup>	4 <sup>+</sup>	3	4	3 <sup>+</sup>
Kazakhstan	16,8	55	3	3 <sup>+</sup>	2	3	4	2	2 <sup>+</sup>	2
Kirghizistan	4,5	60	3	4	2	3	4	2	3 <sup>-</sup>	2
Lettonie	2,5	60	3	4	3 <sup>-</sup>	3	4	3 <sup>-</sup>	3	2 <sup>+</sup>
Lituanie	3,7	70	3	4	3 <sup>-</sup>	3	4	2 <sup>+</sup>	3	2 <sup>+</sup>
Moldova	4,4	45	3	3	2	3	4	2	2	2
Pologne	38,5	65	3 <sup>+</sup>	4 <sup>+</sup>	3	3	4 <sup>+</sup>	3	3	3 <sup>+</sup>
Roumanie	22,7	60	3 <sup>-</sup>	3	2	3	4	2	3 <sup>-</sup>	2
Fédération de Russie	148,4	70	3 <sup>+</sup>	4	2	3	4	2 <sup>+</sup>	2 <sup>+</sup>	3
République slovaque	5,3	75	4	4 <sup>+</sup>	3 <sup>-</sup>	3	4	3	3 <sup>-</sup>	2 <sup>+</sup>
Slovénie	2,0	50	3 <sup>+</sup>	4 <sup>+</sup>	3 <sup>-</sup>	3	4 <sup>+</sup>	2	3	3
Tadjikistan	5,8	20	2	2	1	3 <sup>-</sup>	2	1	1	1
Turkménistan	4,4	25	2	2	2 <sup>-</sup>	2	1	1	1	1
Ukraine	51,9	50	2 <sup>+</sup>	3 <sup>+</sup>	2	3	3	2	2	2
Ouzbékistan	22,4	45	3 <sup>-</sup>	3	2	3 <sup>-</sup>	2 <sup>-</sup>	2	2 <sup>-</sup>	2

Source : Rapport sur la transition (BERD), novembre 1997.

 Aux fins du classement des indicateurs de transition, on utilise une échelle de 1 à 4, où le chiffre 1 indique qu'il y a eu peu ou pas de progrès dans les réformes, et où le chiffre 4 indique que le pays a atteint le stade de l'économie de marché. Les pays industrialisés les plus avancés répondraient aux critères leur permettant d'obtenir au classement le chiffre 4<sup>+</sup> pour la quasi totalité des indicateurs.

### ***Importance accordée par la Banque au secteur privé***

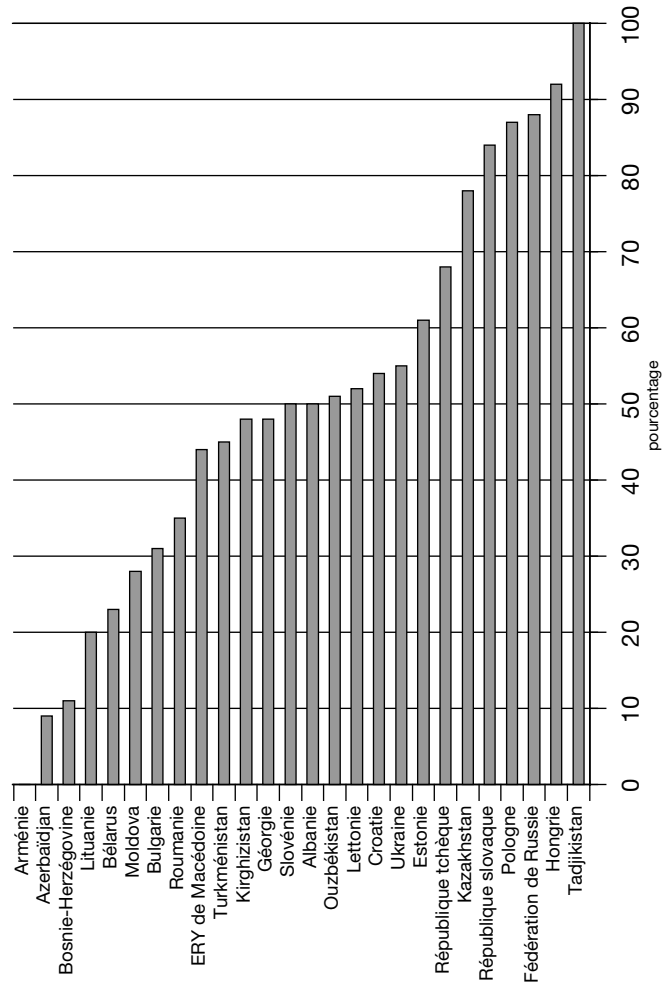
En vertu de ses Statuts, la BERD est tenue de consacrer 60 p. 100 de ses engagements au secteur privé, et 40 p. 100 au secteur public (ce que l'on appelle le « ratio de portefeuille »), tant globalement que dans chaque pays.

Le ratio de portefeuille global a été largement respecté en 1997 puisque 67 p. 100 des engagements de la Banque étaient liés à des activités du secteur privé. Par contre, les ratios par pays ont varié. À la fin de 1997, l'objectif avait été atteint dans seulement huit des 26 pays d'opérations. En outre, les engagements dans le secteur privé étaient nuls en Arménie.

L'échéance fixée pour obtenir le ratio de portefeuille dans les pays d'opérations (c'est-à-dire cinq ans après l'approbation de la première opération par la Banque dans ce pays) approche dans un certain nombre de pays. L'écart est le plus marqué dans les pays qui sont moins avancés au chapitre de la transition, c'est-à-dire là où la privatisation est lente et où la Banque a souvent participé à l'établissement de l'infrastructure publique essentielle au développement d'un secteur privé vigoureux. Dans les pays où la transition n'est pas encore très avancée, le secteur privé est encore relativement restreint et peu développé.

Le ratio de portefeuille a également posé un problème dans certains pays où la transition est bien avancée, là où le secteur privé est dominé par des sociétés qui sont souvent de trop petite taille pour bénéficier de l'aide directe de la BERD. Dans certains cas, la Banque rejoint les PME en appliquant une démarche « de gros », c'est-à-dire en appuyant les intermédiaires financiers locaux qui prêtent ensuite aux sociétés d'envergure trop limitée pour faire l'objet d'une aide directe de la BERD. La Banque doit continuer d'intensifier et d'élargir son appui à l'égard des activités du secteur privé.

Ratio de portefeuille\* – 1997



\*Le ratio de portefeuille représente la part des engagements cumulatifs imputable au secteur privé à la fin de 1997.

## **DIMENSION POLITIQUE DU MANDAT DE LA BANQUE**

D'après les Statuts de la Banque, une transition réussie des pays membres vers une économie de marché est considérée comme étroitement liée aux progrès parallèles vers la démocratie et la primauté du droit. Cette dimension politique est un élément clé du mandat de la Banque.

La Banque prend son mandat politique au sérieux. Elle examine la situation politique de chaque pays d'opérations grâce à son équipe de conseillers spécialisés dans l'analyse politique. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que les Nations unies en vue d'évaluer la situation politique. Dans le cadre de l'examen des « stratégies pays » de la Banque, le Conseil d'administration étudie les activités de suivi à entreprendre à la lumière de ces évaluations. Dans certains cas, il a considéré les progrès comme insuffisants et demandé au président de faire part officiellement de ses préoccupations aux autorités nationales.

La démocratie a fait de grands pas dans plusieurs pays d'opérations; ainsi, des élections ont été organisées pour une deuxième et une troisième fois, non seulement à l'échelon national, mais également à l'échelon local. Les gouvernements se sont succédé sans que cela entraîne des troubles publics. Il convient de remarquer que, à la suite des progrès récents en Bosnie-Herzégovine, la Banque a pu y accroître ses opérations et contribuer au processus de paix.

La Banque ne s'est pas encore trouvée dans une situation où le Conseil d'administration aurait eu à suspendre ses activités dans un pays membre pour des raisons d'ordre politique. Cependant, dans au moins un cas, elle a élaboré une stratégie opérationnelle prévoyant une réduction des activités à la suite de l'affaiblissement de l'engagement d'un État à l'égard de la réforme du marché et de la démocratie pluraliste. En vertu d'une telle stratégie, la Banque cessera de financer des projets du secteur public et limitera ses activités à des projets du secteur privé qui pourront être isolés des politiques interventionnistes de l'État, et ce, jusqu'à ce que l'on observe une reprise du processus de réforme politique.

## **DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU MANDAT DE LA BANQUE**

Les Statuts de la Banque l'obligent à « promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel ». La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique.

Les exigences de diligence raisonnable au chapitre de l'environnement varient selon la nature et le lieu du projet, les obligations environnementales éventuelles ou les risques liés aux activités antérieures, actuelles ou futures, les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, et diverses autres questions. Des enquêtes sont habituellement effectuées au début du cycle du projet pour permettre la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement et des mesures de réduction et d'élargissement du projet, et pour faire approuver les mesures à prendre avant de soumettre le projet à l'approbation du Conseil d'administration. Les conditions environnementales, qui ont trait aux mesures de réduction et d'élargissement ainsi qu'à la surveillance du projet, sont intégrées aux ententes de prêt.

En 1997, six projets environnementaux ont été signés, la valeur totale des engagements de la BERD pour ces projets s'élevant à plus de 180 millions d'ECU (280 millions de dollars canadiens). Plus de 60 analyses environnementales, dont trois évaluations des répercussions sur l'environnement, et 35 vérifications environnementales ont été effectuées à l'égard de projets approuvés par le Conseil d'administration en 1997. Dans certains cas, il a fallu exécuter à la fois des analyses et des vérifications.

Les pays qui en sont à une étape de transition plus avancée, particulièrement ceux qui cherchent à accéder à l'Union européenne, canalisent davantage de ressources dans les investissements visant à améliorer les paramètres de l'environnement. En outre, une attention plus soutenue est accordée à la prestation améliorée de services municipaux essentiels, comme le chauffage centralisé, l'approvisionnement en eau et le transport urbain, car la disponibilité et la qualité de ces services sont essentielles au développement économique.

### ***Le rôle de la BERD en matière de sécurité nucléaire***

Le Canada et les autres pays du G-7 collaborent étroitement avec la BERD pour améliorer la sécurité nucléaire dans les pays de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Aussi le Canada a-t-il versé une généreuse contribution au Compte pour la sécurité nucléaire (CSN), que la BERD administre au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sécurité, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération, dans le cadre d'un programme global de déclassement avancé.

Au nom des pays du G-7, la Banque a accepté d'administrer le Fonds du sarcophage de Tchernobyl, qui totalise 760 millions de dollars américains et qui est destiné à assurer la sécurité du sarcophage contenant le réacteur de l'unité VI de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, détruit à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7 ont engagé 300 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 20 millions de dollars américains.

Le Canada appuie également l'utilisation des ressources propres de la BERD pour que des centrales nucléaires de conception soviétique qui ne sont pas totalement achevées soient rendues conformes aux normes occidentales en matière de sécurité. L'aide de la BERD est assortie de conditions strictes. Ainsi, l'achèvement de ces centrales doit faire partie de la solution la plus économique possible pour répondre aux besoins futurs en électricité du pays visé; une fois terminées, les usines doivent être entièrement conformes aux normes occidentales en matière de sécurité nucléaire; et l'augmentation ainsi obtenue de la capacité de production doit être entièrement compensée par la fermeture d'autres centrales nucléaires non sécuritaires.

La Banque se maintient à la fine pointe de la technologie en utilisant des instruments adaptés dont la panoplie, du moins l'espère-t-elle, continuera de croître. La Banque a mis sur pied deux équipes spéciales qui participent de façon proactive aux initiatives environnementales : l'Équipe des infrastructures environnementales et municipales, et l'Équipe chargée de la maîtrise de l'énergie. Cette dernière a notamment élaboré des mécanismes commerciaux pour mettre en œuvre des projets d'économie d'énergie, éliminant du même coup la nécessité de crédits souverains. Parmi les plus importants de ces mécanismes, mentionnons les sociétés de services dans le secteur de l'énergie, qui conjuguent ressources financières et ressources techniques pour fournir des services d'économie d'énergie complets à leur clientèle. Ces sociétés effectuent des placements aux fins d'économie d'énergie dans les locaux de leurs clients et sont remboursées à partir des économies réalisées.

## LES PROCHAINS DÉFIS

La Banque a fait de grands progrès au cours des quatre dernières années, sous la direction dynamique du président Jacques de Larosière. Son remplaçant devrait poursuivre sur la même voie. En raison du degré de risque associé aux activités de la BERD, celle-ci devra veiller spécialement à préserver sa viabilité financière. La Banque doit absolument exercer un contrôle rigoureux de son budget. En outre, elle doit chercher à accroître encore sa productivité et à réduire ses coûts indirects, de manière à affecter ses ressources à des fonctions clés. Elle devra aussi cultiver ses valeurs organisationnelles, garder une structure aussi rationalisée et horizontale que possible et ne pas s'encombrer de niveaux hiérarchiques superflus.

La réussite de la Banque sera également fonction de sa souplesse et de son esprit d'innovation. L'évolution du marché étant une certitude, la Banque doit devancer les événements et offrir les meilleurs nouveaux produits possibles pour combler les besoins de ses clients. Elle devra également définir et réaliser son mandat en matière d'environnement.

Enfin, la Banque doit continuer de concourir à la mise en place de sociétés démocratiques, d'institutions plus fortes et de structures de régie plus transparentes, autant de caractéristiques essentielles du type de société que tous veulent bâtir.

La Banque joue maintenant un rôle important dans le processus de transition en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique. On peut s'attendre à ce que les prochaines années se caractérisent par une hausse de la demande de ressources et de compétences spécialisées qu'offre la Banque. Pour répondre à cette demande, la BERD devra veiller à ce que ses activités continuent de satisfaire aux principes de saines pratiques bancaires, faire en sorte que ses ressources ne remplacent pas d'autres mécanismes de financement (selon le principe de la complémentarité) et continuer d'intensifier le processus de transition. Le processus d'accession des pays d'opérations de la BERD à l'Union européenne fera l'objet d'une attention spéciale. L'aboutissement de ce processus démontrera que la transition a été accomplie et que l'appui à l'accession est une priorité opérationnelle de la Banque. Toutefois, cette dernière ne peut participer à des projets à l'appui de l'accession que dans la mesure où cet appui est conforme à ses principes de complémentarité, de saines pratiques bancaires et de contribution à la transition.

Les turbulences qui ont secoué les marchés internationaux des capitaux à la fin de 1997 ont eu une forte incidence sur la capacité d'un bon nombre de gouvernements et d'entreprises des pays d'opérations de la Banque d'obtenir un financement aux conditions du marché. Les derniers événements indiquent que, pour de nombreux pays d'opérations de la BERD, l'accès à un financement aux conditions du marché ne progresse pas de façon linéaire et que le degré de complémentarité varie en fonction de la perception, par le marché, du risque associé à chaque pays.

### ***Pour communiquer avec le Bureau de l'administrateur canadien***

Pour communiquer avec le Bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square, pièce 8.15  
Londres, EC2A 2EH  
Royaume-Uni

Patrice Muller, administrateur	Tél. : 44-171-338-6457
Tom MacDonald, administrateur suppléant <sup>1</sup>	Tél. : 44-171-338-6507
Stephen Millar, adjoint <sup>2</sup>	Tél. : 44-171-338-6458
John Kur, adjoint <sup>3</sup>	Tél. : 44-171-338-6509
Diana Price, secrétaire de direction	Tél. : 44-171-338-6507
	Télécopieur : 44-171-338-6062
	Adresse Internet : PriceD@ebrd.com

<sup>1</sup> Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

<sup>2</sup> Chargé des questions de nature stratégique.

<sup>3</sup> Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

### ***Pour obtenir plus de renseignements sur la BERD***

La Banque publie un volume d'information considérable sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple sur le financement à la BERD), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies pays et des feuillets d'information assortis.

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square, Londres EC2A 2EH, Royaume-Uni  
(Télécopieur : 44-171-338-7544)



## ANNEXE 1

### Activités financières de la Banque

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont celles qui sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

### Ressources ordinaires en capital

À la fin de 1997, le capital autorisé de la Banque totalisait 20 milliards d'ECU (approximativement 31,4 milliards de dollars canadiens). Le Canada a souscrit 3,4 p. 100 – soit 680 millions d'ECU (environ 1,1 milliard de dollars canadiens) – du capital autorisé de la Banque. Les contributions du Canada au capital initial de 10 milliards d'ECU ont été effectuées en dollars américains, comme l'indique le tableau ci-dessous. De cette somme, 30 p. 100 est constitué du capital versé sur cinq ans en tranches égales, la moitié en espèces et l'autre en billets à ordre. Bien que cela représente une dépense non budgétaire, celle-ci n'accroît pas les besoins d'emprunt du gouvernement. Les 70 p. 100 restants du capital autorisé sont sujets à appel, dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. À la fin de 1997, le Canada avait fait les versements suivants, en dollars américains :

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 334	3 967 334
Total	59 517 510	59 517 510	59 517 510	119 034 520

L'augmentation de 10 milliards d'ECU du capital est entrée en vigueur le 3 avril 1997. Le Canada fera huit versements égaux de 12 145 331,25 dollars américains à compter d'avril 1998.

## **Emprunts sur les marchés**

À la fin de 1997, les emprunts cumulés de la Banque s'élevaient à 7,4 milliards d'ECU (11,6 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 5,5 années et le coût moyen des fonds, de 47 points de base sous le LIBOR. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en ECU et en deutsche marks.

Standard & Poor's a attribué à la Banque une cote AAA à long terme et la cote A-1+ à court terme. Moody's a également accordé une cote triple A aux obligations à long terme de la BERD.

## **Opérations spéciales**

La BERD administre un certain nombre de fonds concessionnels bilatéraux et multilatéraux. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

**Le Fonds canadien de coopération technique**, dont le but principal est de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds est de 7,4 millions de dollars canadiens depuis sa création en 1992.

**Le Compte pour la sécurité nucléaire (CSN)**, institué pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations. Le CSN est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds qui s'élève à 438 millions de dollars canadiens. Le CSN a été établi en 1993.

**Le Fonds du sarcophage de Tchernobyl**, doté de 760 millions de dollars américains, a pour objet d'assurer la sécurité du sarcophage qui contient le réacteur nucléaire détruit de l'unité VI de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le Canada s'est engagé à souscrire 20 millions de dollars américains, dont le versement débutera en 1998 et sera étalé sur six ans.

**Le Fonds russe pour la petite entreprise**, qui se veut une facilité de financement de la petite entreprise en Russie. Le Canada a versé six millions de dollars américains à ce fonds de 300 millions de dollars américains. Le fonds a été créé en 1993.

## ANNEXE 2

## BERD – Projets parrainés par des entreprises canadiennes et approuvés en 1997

Date d'approbation	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Engagement total de la BERD (millions d'ECU)
Juillet	Telesystem International Wireless Corporation (TIWC)	Roumanie	Mobifon GSM	Dettes prioritaire <sup>1</sup> et quasi-capitaux	jusqu'à 128,00
Novembre	Consumers Packaging, Inc. (CPI)	Bélarus	Elizovo Glass	Dettes prioritaire et quasi-capitaux	jusqu'à 8,45
Décembre	Consumers Packaging, Inc. (CPI)	Ukraine	AD-Zarya Glass	Capitaux propres	jusqu'à 11,11
Décembre	Saskatchewan Wheat Pool SWP, Strait Crossing Inc. et Dessaport International	Pologne	Europort Gdansk Grain Terminal	Dettes prioritaire	jusqu'à 29,00
Total					jusqu'à 176,56

<sup>1</sup> La SEE a accordé un prêt parallèle de 25 millions de dollars américains, et CIBC Wood Gundy a été coarrangeur du prêt consorcial, avec une participation de 10 millions de dollars américains.

## ANNEXE 3

### Pour faire affaire avec la BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au Bureau de l'administrateur du Canada ou au **Département des communications** de la Banque à Londres (téléphone : 44-171-338-6096; télécopie : 44-171-448-6690).

**Parrains canadiens de projets** : les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de commanditer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux Demandes de renseignements sur les projets à Londres (téléphone : 44-171-338-6282 ou 44-171-338-6252; télécopie : 44-171-338-6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Internet de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé. Voici l'adresse du site : <http://www.ebrd.com>

**Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux** : dans son bulletin mensuel intitulé *Procurement Opportunities*, la BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Les avis de marchés et de cofinancement, de même que les renseignements sur l'adjudication des marchés, sont également publiés dans le bulletin. On peut se procurer *Procurement Opportunities* au site Internet de la Banque (voir l'adresse ci-dessus) ou sur papier, par abonnement annuel de 85 £, à l'adresse suivante :

BERD – Service des abonnements (*Procurement Opportunities*)  
82-84, Peckham Rye  
Londres SE15 4HB  
Royaume-Uni  
Téléphone : 44-171-639-0333  
Télécopie : 44-171-358-9568

**Experts-conseils canadiens** : le bulletin *Procurement Opportunities* renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre d'information DACON  
Banque mondiale  
1818 H Street  
Washington (DC) 20433  
États-Unis

**Particuliers canadiens :** la BERD conserve à son site Internet une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Ernst Mahel, conseiller supérieur en recrutement  
Département du personnel  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
Londres, EC2A 2EH  
Royaume-Uni

**ANNEXE 4****Membres de la BERD – Au 31 décembre 1997**

	Part du capital de la Banque (%)		Part du capital de la Banque (%)
<b>Membres européens</b>		<b>Pays d'opérations</b>	
Autriche	2,28	Albanie	0,10
Belgique	2,28	Arménie	0,05
Chypre	0,10	Azerbaïdjan	0,05
Danemark	1,20	Bélarus	0,20
Finlande	1,25	Bosnie-Herzégovine	0,08
France	8,52	Bulgarie	0,79
Allemagne	8,52	Croatie	0,36
Grèce	0,65	République tchèque	0,85
Islande	0,10	Estonie	0,10
Irlande	0,30	ERY de Macédoine	0,07
Israël	0,65	Géorgie	0,10
Italie	4,26	Hongrie	0,79
Liechtenstein	0,02	Kazakhstan	0,12
Luxembourg	0,20	Kirghizistan	0,05
Malte	0,01	Lettonie	0,10
Pays-Bas	2,48	Lituanie	0,10
Norvège	1,25	Moldova	0,10
Portugal	0,42	Pologne	1,28
Espagne	1,70	Roumanie	0,48
Suède	2,28	Fédération de Russie	4,00
Suisse	2,28	République slovaque	0,43
Turquie	1,15	Slovénie	0,21
Royaume-Uni	8,52	Tadjikistan	0,05
Communauté européenne	3,00	Turkménistan	0,01
Banque européenne d'investissement	3,00	Ukraine	0,80
		Ouzbékistan	0,21
<b>Membres non européens</b>			
Australie	0,50		
<b>Canada</b>	<b>3,40</b>		
Égypte	0,05		
Japon	8,52		
Corée	1,00		
Mexique	0,15		
Maroc	0,05		
Nouvelle-Zélande	0,05		
États-Unis	10,00		